



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Berne, le 4 août 1975

Grèce/Suisse - Accord intérimaire de libre-échangeEtat des échanges économiques helléno-suisse

Les échanges entre les deux pays se sont largement développés ces vingt-cinq dernières années. En 1950, la valeur totale des échanges dépassait à peine 16 mio de francs; en 1974 leur volume atteignait 318,4 mio de francs, soit une augmentation de 1841,5 %. Cette évolution très rapide est cependant marquée par un déséquilibre qui n'a cessé de s'amplifier. En 1950, les échanges étaient équilibrés; en 1961 la balance grecque accusait un déficit de 30,6 mio et en 1974 le solde passif hellénique représentait 264 mio de francs. De 1961 à 1972 les exportations grecques vers la Suisse ont augmenté de 133,1 %; durant la même période, les importations grecques de produits suisses ont augmenté 330,8 %. Le rapport actuel des échanges est approximativement de un à cinq au détriment de la Grèce.

Exportations grecques vers la Suisse

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des exportations grecques vers la Suisse de produits agricoles et de produits industriels.

chapitre du tarif douanier	1961 valeur/francs	1972 valeur/francs	augmentation en % valeur
1 - 24	15'596'641	16'065'506	+ 3,0
dont: tabac brut	12'906'165	9'537'838	- 26,1
25 - 99	1'882'549	24'736'433	+ 1213,6
total	17'479'190	40'801'939	+ 133,1

- 2 -

Les exportations grecques de matières premières et de demi-produits passent de 1961 à 1972 de 14,8 à 22,8 mio de francs (+ 55,1 %) et celles de biens de consommation de 2,6 à 17,9 mio de francs (+ 588,5 %).

Dans la catégorie des produits industriels (matières premières industrielles, produits manufacturés), on note une forte progression des exportations grecques pour:

	<u>1961</u>	<u>1972</u>
Le coton brut	0,1 mio	5,3 mio de francs
l'habillement en cuir	-	5,9 " " "
la pelleterie tannée	-	3,2 " " "

Exportations suisses vers la Grèce

Les machines représentent en 1974 la part principale des exportations suisses vers la Grèce: 106,2 mio sur 264,0 mio d'exportations totales, suivies par les produits de l'industrie chimique: 74,7 mio de francs (dont 42,2 mio pour les médicaments), les textiles: 21,7 mio, les appareils et instruments de précision: 19 mio, les perles et métaux précieux: 10 mio de francs.

Evolution des relations économiques entre la Grèce et les Communautés

Exportations hellénique vers la CEE à six:

Catégories de produits	1961 CEE à six en mio \$	1972 CEE à six en mio \$	Augmentation en % - CEE
produits agricoles (dont tabac brut)	54,7	191,9	+ 250,8
	26,3	40,8	+ 58,9
produits industriels : (matières premières industrielles, produits manufacturés)	13,4	232,8	+ 1637,3
	68,1	424,7	+ 523,6

- 3 -

Si le volume des exportations de la Grèce vers les six ont augmenté de 523 % entre 1961 et 1972 passant de 68,1 à 424,7 mio de dollars les importations grecques en provenance des six ont connu un essor moindre (317 %) passant de 272,2 mio à 1117,9 mio de dollars en 1972.

Le déficit que la Grèce accuse vis-à-vis des Communautés reste néanmoins fort important. Depuis 1961 (date de signature de l'Accord d'association) à 1973, il n'a cessé de s'accroître passant de 204,1 mio de francs à 824 mio de francs soit une évolution de 304 %.

Comparaison des exportations grecques vers la CEE et vers la Suisse et du déficit de la balance commerciale de la Grèce vis-à-vis des Communautés et de la Suisse

Catégories de produits	Augmentation en % de 1961 à 1972		Augmentation du déficit de la balance commerciale grecque vis-à-vis de la	
	CEE	Suisse	CEE	Suisse
			(de 1961 - 1973)	
produits agricoles (tabac brut)	+ 250,8 + 58,9	+ 3 - 26,1	304 %	447 %
produits industriels	+ 1637,3	+ 1213,6		

Les causes du déficit de la balance commerciale grecque

L'économie grecque s'est caractérisée ces dernières années par un incontestable développement économique et la production s'est intensifiée jusqu'en 1974.

La situation du commerce extérieur grec demeure cependant assez problématique puisque les exportations grecques ne couvrent qu'un tiers des importations mais il faut tenir compte aussi de l'expansion rapide, ces dernières années, des recettes dues aux opérations courantes qui ont permis de réduire dans une large mesure le déficit

de la balance commerciale (transports-tourisme- travailleurs migrants). Ces dernières ressources évoluant relativement moins vite que les importations helléniques totales, il devient nécessaire de trouver de nouveaux moyens pour stimuler les exportations grecques afin d'éviter que se creuse davantage l'écart de la balance commerciale grecque.

Accord helléno-suisse de libre-échange

Dans le secteur agricole, les moyens d'augmenter les exportations grecques sont limités en raison du régime spécifique qui s'applique en Suisse aux produits agricoles (seul dans le domaine des produits alimentaires transformés et des primeurs, agrumes etc., existent encore quelques possibilités de développer les exportations grecques pour autant qu'un effort accru de marketing soit entrepris).

C'est donc surtout dans le secteur industriel qu'il faut chercher à dynamiser les exportations grecques afin de promouvoir un meilleur équilibre des échanges globaux. Un accord de libre-échange dans ce secteur entre la Suisse et la Grèce pourrait y contribuer.

Les comparaisons faites en page 3 permettent de conclure que le désarmement tarifaire à 100 % adopté par la CEE des six a sensiblement favorisé l'augmentation des exportations grecques de produits industriels vers le Marché commun. Si ce désarmement tarifaire était étendu à la Suisse, on peut escompter une évolution analogue. Un accord de libre-échange avec la Suisse permettrait donc à la Grèce d'accroître ses exportations sur le marché suisse, cette augmentation s'ajoutant à ses possibilités d'expansion sur les marchés qui lui sont déjà ouverts par un désarmement tarifaire.

Un tel accord ne réduirait pas nécessairement de manière sensible l'écart entre les importations et les exportations de deux pays car il entraînerait aussi une augmentation des exportations de produits suisses vers la Grèce, mais les données relatives aux exportations grecques vers la CEE montrent que l'industrie hellénique

est suffisamment compétitive pour affronter le libre-échange. On assisterait tout au plus à un déplacement géographique des importations grecques au profit de la Suisse (les produits des Communautés et de la Suisse étant dans leur majeure partie substituables). En revanche l'accord faciliterait l'accès de produits grecs à un nouveau marché et ménagerait à la Grèce des potentialités nouvelles pour ses exportations. De plus, un démantèlement tarifaire entre la Suisse et la Grèce devrait encourager les exportateurs à faire un effort supplémentaire de prospection et de marketing sur le marché suisse. Il engendrerait une collaboration plus étroite entre les entreprises des deux pays et ne pourrait que favoriser les investissements suisses en Grèce.

Durée de l'accord intérimaire

Lorsque la Grèce deviendra membre à plein droit des Communautés, l'Accord de libre-échange entre la Confédération suisse et les Communautés étendra ipso facto ses effets au nouveau membre. L'accord intérimaire que nous envisageons (qui s'inspirerait de l'Accord passé entre la Suisse et les Communautés) ne ferait donc qu'anticiper la situation qui découlerait de l'accession de la Grèce aux Communautés. Il resterait en vigueur jusqu'à l'accession de la Grèce aux Communautés.

Copie à:

- Ambassade de Suisse, Athènes
- Délégation suisse auprès des organisations économiques internationales à Genève
- Vorort

- M. Le Directeur Jolles
- M. l'Ambassadeur Languetin
- M. Roches
- Bureau de l'integration
- MM. Jg, Km, Mü, C, Cl